

À plus long terme, le programme de recherche de l'Institut sera fonction de décisions à venir relativement à une publication annuelle et au choix des thèmes. Par exemple, le programme de recherche pour 1985-86 s'intéresse aux réactions du Canada et des pays alliés aux différentes doctrines de dissuasion. Une grande conférence doit avoir lieu sur ce sujet au mois d'octobre 1985. Par la suite, la recherche portera sur d'autres thèmes et s'étendra sur une période pouvant durer de deux à trois ans. En plus de ces activités à long terme, le personnel de recherche produira des exposés et des bulletins et se chargera de répondre aux demandes du public.

L'Institut administre également un programme de subventions à la recherche. Au cours de la première année, l'Institut a l'intention d'accepter un certain nombre de demandes de financement. À plus long terme, cependant, l'Institut cherchera à conjuguer son programme de subventions avec les recherches internes de l'Institut tout en accordant son appui aux institutions canadiennes qui œuvrent dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiales.

### **Les programmes destinés au public**

La loi donne pour mission à l'Institut de

« diffuser des informations et encourager des débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales. »

L'Institut a procédé à des consultations au Canada afin de définir quelles devraient être l'orientation et la portée à donner à ceux de ses programmes qui sont destinés au public. Il a commencé à mettre des fonds à la disposition des organismes non gouvernementaux et des particuliers s'intéressant aux questions qui relèvent du mandat de l'Institut. À l'avenir, l'Institut accordera également son appui aux auteurs de propositions allant dans le même sens que ses projets de recherche, afin que les programmes de recherche et les programmes destinés au public contribuent conjointement à éveiller dans la population un intérêt pour les questions de paix et de sécurité. Au cours des mois à venir, l'Institut mettra au point les critères détaillés et les méthodes d'application de ces deux programmes.

L'Institut encouragera les débats publics au Canada par l'entremise d'un programme de publication destiné à faire mieux connaître et comprendre par le grand public les questions relatives à la paix et à la sécurité. L'Institut publiera une série de brefs articles de vulgarisation qui contiendront des informations de base sur certains sujets particuliers, ainsi qu'un bulletin qui informera la population canadienne des événements récents et en fera l'analyse. L'Institut organisera des conférences, des colloques et des ateliers afin de provoquer des échanges d'idées, augmenter les connaissances et diffuser les informations dans le grand public.

### **Les systèmes d'information**

La loi donne à l'Institut la capacité de

« constituer . . . une bibliothèque et des centres . . . de données en vue de recherches et d'autres activités relatives à sa mission et coopérer avec toutes les bibliothèques et tous les établissements du genre déjà en place. »

L'Institut a entamé une collection d'ouvrages, de journaux et de documents dans le but de mettre sur pied un petit centre de documentation interne. Il a énormément bénéficié des grandes compétences que l'on trouve dans les bibliothèques et établissements du gouvernement de la région de la capitale nationale. L'Institut entreprendra une enquête afin de déterminer les besoins et les capacités des bibliothèques et des établissements spécialisés du pays. Les résultats de cette enquête permettront à l'Institut de faire le meilleur usage possible de ses ressources d'information.